



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 46

18 novembre 1970

ÉLIMINATION DE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

Texte du discours prononcé le 21 octobre à la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, par la représentante du Canada, Mlle Renaude Lapointe:

La Troisième Commission est appelée à examiner de nouveau le problème de la discrimination raciale. Le phénomène continue donc d'exister. Ce ne sont certes pas les textes juridiques qui manquent sur ce sujet. L'adoption par l'ONU d'instruments tels que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale constitue un aspect éminemment positif de l'action entreprise pour la promotion des droits de l'homme et c'est tout à l'honneur de cette organisation.

Ce qui est écrit est bien écrit. Mais pouvons-nous, dans la même mesure, être satisfaits de l'ap-

plication des principes que la communauté internationale a mis vingt-cinq ans à élaborer ou à fixer définitivement sur papier? L'observance des règles n'a pas suivi le rythme législatif des Nations Unies en ce qui a trait aux droits de l'homme et c'est sur ce point que l'ONU devra désormais concentrer son activité.

La discrimination raciale, dont l'*apartheid* est la forme la plus odieuse, doit être condamnée avec vigueur. La ténacité de nos efforts pour enrayer le phénomène est, en effet, et demeurera le critère du sérieux qu'apporte la communauté des peuples à faire disparaître cette notion aberrante.

Pour sa part, la délégation du Canada s'est réjouie de l'entrée en vigueur, en janvier 1969, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cet événement a représenté un grand pas vers l'idéal d'une véritable fraternité humaine. Le Canada est heureux de faire partie, du groupe d'États qui ont ratifié la Convention. C'est la modeste contribution d'un pays qui croit fermement au respect des droits de l'homme, pierre d'assise de la société canadienne.

SOMMAIRE

Élimination de toutes formes de discrimination raciale	1
Installations nouvelles pour hélicoptères	2
Nos oeuvres d'art au Moyen-Orient	2
Exposition d'une collection privée à la Galerie nationale	3
Premier roman d'un jeune Esquimau	4
Projet de parc sous-marin en Ontario	4
Aide accrue aux victimes du Pakistan	4
Examen du rôle de la Cour internationale de Justice	5
La production de charbon	5
Nos produits canadiens à New York	6
Politique relative aux céréales	6
Vente importante de blé à la Chine	6

LES DROITS DE L'HOMME

Ma délégation ne peut manquer non plus de souligner la récente législation fédérale portant sur la propagande haineuse et sur le génocide; de même, elle désire faire part du travail législatif très réel accompli ces dernières années au Canada, tant au niveau provincial que fédéral, en matière des droits de l'homme.

Le Canada est également résolu à participer plus activement et plus efficacement à l'action internationale dans ce domaine, et poursuivra de façon régulière les consultations avec les provinces canadiennes. En vertu de notre constitution, ces questions relèvent de leur compétence. Notre pays devrait donc être en mesure de ratifier plus rapidement les autres conventions de l'ONU relatives aux droits de l'homme.

Le Canada souscrit entièrement à l'idée de célébrer en 1971 l'année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. C'est dans cet esprit qu'il a appuyé la résolution 2544 de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale et approuvé le programme élaboré à cette fin par le Secrétaire général. Pour marquer dignement cet événement, le Canada s'occupe de mettre au point un programme spécifique dont il communiquera les détails au Secrétaire général aussitôt que possible.

Les principes d'égalité et de dignité humaine doivent être plus que jamais réaffirmés. Les préjugés qui, sous une forme ou sous une autre, prévalent encore nous obligent à le faire. Le Canada est donc heureux de constater la tenue au Cameroun, en 1971, d'un colloque international sur les méfaits de la discrimination raciale, et il loue également l'initiative du Gouvernement de la France, de tenir à Nice l'an prochain un cycle d'étude sur les risques de recrudescence de l'intolérance sous toutes ses formes et la recherche des moyens permettant de la prévenir. Puissent ces deux importantes rencontres organisées dans le cadre des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme faire avancer d'un autre pas la cause de la justice et de l'harmonie interraciales.

INSTALLATIONS NOUVELLES POUR HÉLICOPTÈRES

M. Donald S. Macdonald, ministre de la Défense nationale, a annoncé dernièrement que son ministère allait construire des hangars et des installations d'entretien dans trois bases canadiennes afin de faciliter les opérations des hélicoptères de transport tactique et des hélicoptères légers d'observation qui ont été commandés par les Forces canadiennes. Les travaux de construction de ces installations commenceront au début de l'année prochaine dans les bases des Forces armées de Gagetown (Nouveau-Brunswick), de Valcartier (Québec), de Petawawa (Ontario) et de Namao, près d'Edmonton (Alberta), et doivent, selon les prévisions, se terminer à l'automne de 1971.

Dans chaque base, les installations comprendront un hangar doté d'un centre de plans de vol, des salles de cours, des ateliers et des bureaux, une plate-forme d'atterrissage pour hélicoptères, des aires cimentées, des pistes de circulation et des services connexes d'éclairage, d'électricité et d'eau. A Gagetown, où l'École d'application des unités de combat assurera l'entraînement de tous les pilotes d'hélicoptères aux opérations terrestres, les nouvelles installations pourront aussi loger une unité d'instruction technique en campagne.

On estime que le coût total de ce programme de construction sera de quatre à cinq millions de dollars.

L'an prochain, les Forces canadiennes commenceront à prendre livraison de cinquante hélicoptères

polyvalents de transport tactique à moteurs jumelés et de 74 hélicoptères légers d'observation, qui seront utilisés par le Commandement de la Force mobile. Ces avions seront affectés au Canada aux trois groupements de combat rattachés au Commandement de la Force mobile.

NOS OEUVRES D'ART AU MOYEN-ORIENT

Pour la première fois de son histoire, la Galerie nationale du Canada exposera des oeuvres d'art canadiennes au Moyen-Orient. Partie intégrante de son programme international et organisée sous les auspices de l'Hadassah-WIZO du Canada, cette exposition d'un choix de 36 oeuvres de huit artistes canadiens au pavillon Helena Rubinstein du Musée de Tel-Aviv a été ouverte le 12 novembre et s'intitule *Huit artistes du Canada*.

M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État, et Mlle Jean Sutherland Boggs, directrice de la Galerie nationale se sont rendus dans la capitale israélienne pour assister à l'inauguration.

Dans sa préface au catalogue de l'exposition, Mlle Boggs écrit: "Cette exposition émane du désir de l'Organisation Hadassah-WIZO, du Canada, d'établir des liens culturels plus étroits entre le Canada et Israël, et la Galerie remercie les mécènes qui l'ont rendue possible".

OEUVRES DE DEUX GÉNÉRATIONS

Les oeuvres de l'exposition qui représente deux générations d'artistes canadiens, ont été choisies par M. Pierre Théberge, conservateur de l'art canadien contemporain à la Galerie nationale. Alex Colville, Gershon Iskowitz et Jean-Paul Riopelle sont nés au cours des années 20 et ont fait leurs débuts après la Seconde Guerre mondiale; Greg Curnoe, Charles Gagnon, John Meredith, Guido Molinari et Joyce Wieland, nés pendant les années 30, ont commencé à peindre vers la fin des années 50. Les styles de ces artistes sont très variés et vont de la peinture gestuelle de Riopelle aux images de la réalité quotidienne de Colville et aux paysages de Curnoe. Joyce Wieland, la seule représentante féminine, a fabriqué des courtelines aux couleurs puissantes et contrastées que l'on pend aux murs comme des tableaux.

Le premier ministre, M. P.-E. Trudeau, a prêté à l'exposition l'oeuvre de Mlle Wieland intitulée *La raison avant la passion*; l'artiste y cite l'un des discours électoraux de M. Trudeau.

C'est la première fois que des oeuvres d'art canadiennes contemporaines sont exposées à Tel-Aviv. M. Haim Gamzu, directeur du Musée de Tel-Aviv, déclare dans son introduction au catalogue trilingue (français, anglais, hébreu) que son intérêt pour le travail des artistes canadiens n'a cessé de croître avec les années, à mesure qu'il se familiarisait avec lui aux biennales de Venise, de Sao Paulo et de Paris, et il peut dire: "...l'un des objectifs qui me tenaient le plus à coeur était de réaliser une exposition canadienne au Musée de Tel-Aviv".

EXPOSITION D'UNE COLLECTION PRIVÉE À LA GALERIE NATIONALE

L'exposition d'oeuvres canadiennes de la collection de M. et Mme Jules Loeb, de Lucerne, Québec, dont le vernissage a eu lieu à la Galerie nationale le jeudi 15 octobre dernier, a présenté un intérêt particulier pour tous ceux qui s'intéressent à l'évolution des arts plastiques au Canada. Elle offrait, en cinquante-trois tableaux, un raccourci saisissant des principales tendances de la peinture canadienne au cours des 125 dernières années.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur Jean-Luc Pepin, le président du Conseil des Musées nationaux du Canada, M. Jean Ostigny, la directrice de la Galerie, Mlle J.S. Boggs, la famille Loeb et de nombreuses personnalités du monde artistique de la Capitale ont assisté au vernissage.

UNE COLLECTION UNIQUE AU CANADA

L'oeuvre la plus ancienne de cette exposition remonte à 1854. Il s'agit d'un paysage du peintre anglais Edwin Whitefield (1816-1892) qui représente *Montréal vu du Mont Royal* rendu avec la minutieuse précision qui avait cours à l'époque. La plus récente peinture, datant de 1963, porte la signature de Jack Humphrey (1901-1967). C'est une toile abstraite avec un titre à l'avenant: *Rouge, jaune et bleu*. Entre ces deux peintres du 19e et du 20e siècles, on relève, au bas des toiles, les noms d'artistes aussi connus que Cornelius Krieghoff, Ozias Leduc, Emily Carr, David Milne, Paul-Émile Borduas, Harold Town, pour ne mentionner que ceux-là. Les oeuvres ont été choisies



Paysage d'hiver

Cornelius Krieghoff



Le lac d'Algoma

Lawren Harris

Photos: Galerie nationale
du Canada, Ottawa.

par M. Pierre Théberge, conservateur de l'art canadien parmi les quelque 300 tableaux et sculptures dont se compose la collection de Jules et Fay Loeb.

Cette collection privée, digne d'un musée, est certainement la seule au Canada dont il soit possible de tirer une retrospective de la peinture canadienne formée exclusivement d'oeuvres de qualité représentatives chacune d'une époque ou d'un style. Elle a été assemblée, à partir de 1953, par Jules et Fay Loeb avec la même rigueur et le même soin qu'un artiste apporte à la création de son oeuvre, et l'ensemble forme un tout bien structuré.

L'exposition qui prendra fin à la mi-novembre à Ottawa se transportera ensuite à Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Windsor, Sherbrooke et Fredericton. Elle a été présentée à Montréal au début d'octobre.

PREMIER ROMAN D'UN JEUNE ESQUIMAU

Lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 2 novembre, M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a présenté à la Bibliothèque nationale du Canada, le premier roman anglais écrit par un Esquimau.

Pilote de ligne breveté âgé de 27 ans et demeurant à Resolute (Territoires du Nord-Ouest), Markoosie vient de voir publier son premier roman anglais intitulé *Harpoon of the Hunter*. M. Guy Sylvestre, bibliothécaire national, accepta son livre au nom de la Bibliothèque nationale du Canada.

UNE OEUVRE DE TALENT

Harpoon of the Hunter raconte l'histoire de Kamik, jeune Esquimau qui atteint le statut d'homme au cours d'une chasse à un ours polaire blessé. L'auteur y décrit comment le garçon réussira à sortir indemne du long et pénible voyage de retour au cours duquel ses compagnons ont péri. Les critiques s'accordent à reconnaître que l'auteur, natif de l'Arctique, a su peindre de façon tout à fait poignante la vie dans ce milieu cruel, et qu'il possède la rare qualité de pouvoir s'exprimer aussi bien dans sa propre langue que dans la nôtre.

M. Chrétien a rendu hommage au jeune auteur en ces termes: "Le don de narration fait partie du patrimoine culturel des autochtones du Canada et Markoosie nous en fournit un exemple exceptionnel. Son roman constitue un apport unique et important à la littérature esquimaude et indienne du Canada."

Le livre a été lancé à Montréal, et les Presses des universités McGill et Queen, en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, se sont chargées de la publication.

L'histoire, écrite par Markoosie en écriture syllabique, a d'abord paru sous forme de feuilleton dans *Innuttituuq*, une publication du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien destinée aux Esquimaux. Un recueil d'histoires de fantômes, dû à la plume du même auteur, paraîtra bientôt dans une

autre publication du ministère, qui a pour titre, *North*.

L'éditeur fut tellement frappé par la qualité de ce roman qu'il décida de lancer une vaste campagne de promotion en vue de le diffuser aussi bien aux États-Unis qu'au Canada. En plus d'être interviewé à la télévision et à la radio, Markoosie doit visiter plusieurs grandes villes canadiennes et américaines.

PROJET DE PARC SOUS-MARIN EN ONTARIO

Le premier parc sous-marin du Canada sera bientôt établi en Ontario, selon une déclaration du ministre provincial des Terres et Forêts, M. René Brunelle. "Notre attention s'est portée sur la haute péninsule Bruce, très attrayante pour ce genre de parc", a dit M. Brunelle, qui a ajouté qu'entre autres avantages, la région se trouve au centre du réseau des Grands lacs, qui touchent tous l'Ontario et constituent la nappe d'eau douce la plus étendue du monde. La région a déjà attiré de nombreux plongeurs séduits par la limpidité de ses eaux qui révèlent des formations géologiques d'un intérêt tout particulier et une faune et une flore très variées. De plus, on trouve bien des navires naufragés près des bancs de sable et des îles qui prolongent la péninsule.

L'idée d'un parc sous-marin est née en 1935, lorsqu'on a établi le *Fort Jefferson National Monument* en Floride. On en trouve d'autres dans les flots du large de la Floride, à Hawaï, aux îles Marshall, aux Philippines, en Australie, aux îles Vierges et au large de la Californie. Un parc sous-marin en Ontario serait le premier à être créé dans les eaux intérieures de l'Amérique du Nord.

AIDE ACCRUE AUX VICTIMES DU PAKISTAN

Le Gouvernement canadien viendra de nouveau en aide aux victimes des inondations survenues au Pakistan oriental.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a en effet annoncé que le Canada, pour parer aux besoins urgents des sinistrés, procéderait à un envoi de lait en poudre et de médicaments d'une valeur de \$200,000, portant ainsi la contribution totale canadienne en secours d'urgence pendant le présent désastre à \$5,465,000. Les inondations, les pires de l'histoire du pays, ont fait 10,000,000 de sinistrés et détruit les récoltes sur quelque 15,000 milles carrés de terre.

Plusieurs pays ont déjà fourni des vivres, des médicaments et de l'outillage au Pakistan. L'aide canadienne, pour sa part, comprend l'envoi de 420,000 feuilles de tôle d'acier ondulée d'une valeur de \$1,725,000 pour la construction d'abris et l'envoi de 3.5 millions de dollars en blé ainsi qu'une contribution en argent de \$40,000 distribuée par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne. Cet organisme a de plus puisé à même ses propres fonds pour secourir les sinistrés pakistanais.

EXAMEN DU RÔLE DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Texte du discours prononcé le 29 octobre à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, par le représentant du Canada M. E.G. Lee:

C'est à titre de coparrain de l'inscription de cet article à l'ordre du jour (et de coparrain du projet de résolution dont nous sommes saisis) que je prends la parole aujourd'hui. Je désire inviter les délégations à examiner attentivement la proposition visant à rendre plus efficace la Cour internationale de Justice. Alors même que la Cour a entrepris une révision de son Règlement, la création d'un comité spécial chargé de l'étude des suggestions et qui en examinerait l'efficacité ne saurait venir plus à point.

Aujourd'hui, nous n'avons pas l'intention de traiter de questions fondamentales telles que la juridiction coercitive de la Cour, mais nous comptons plutôt nous attarder à certains aspects de procédure de son activité. A notre avis, le comité spécial devrait s'attacher à certaines propositions concrètes formulées au cours des années visant à rationaliser les procédures de la Cour dans le cadre des dispositions actuelles de son Statut. Sans vouloir en aucune façon interdire au comité l'examen d'autres propositions concernant la Cour, il nous semble qu'une des mesures concrètes des plus urgentes serait la mise en pratique de propositions visant à améliorer les procédures de la Cour sans pour autant modifier son Statut. Notre délégation aimerait fournir quelques exemples de ces suggestions, sans nécessairement en approuver aucune, afin de donner aux délégations une idée de la nature des propositions qui ont déjà été faites et que l'ONU pourrait maintenant examiner.

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

La plupart des penseurs qui se sont penchés sur la question reconnaissent que la simplification des procédures faciliterait grandement l'activité de la Cour. Par exemple, la Cour ne semble pas avoir tiré plein parti des dispositions de l'article 29 qui prévoit une procédure sommaire, ni de celles de l'article 30 qui permet la reconnaissance de preuves orales. La possibilité, en vertu de l'article 28, de procéder, avec le consentement des parties, à des études spécialisées ou techniques ailleurs qu'à La Haye, devrait faire l'objet d'un examen, de même que la possibilité, en vertu de l'article 50 et du paragraphe 2 de l'article 30, de confier une enquête précise à un bureau ou à une commission ou de nommer des assesseurs siégeant à la Cour.

Ces suggestions ne sont pas des réformes radicales. Elles constituent, au contraire, une simple mise en oeuvre d'aspects précis des articles du Statut de la Cour.

UNE HIÉRARCHIE DES COURS

Plusieurs auteurs ont proposé, en vertu du paragraphe 1 de l'article 26 du Statut, la création de chambres

qui seraient dotées d'une juridiction bien déterminée. Il serait peut-être possible d'établir ainsi une hiérarchie technique des cours, voire une hiérarchie territoriale. On pourrait créer des cours techniques pour connaître des affaires déterminées et qui intéresseraient par exemple, les droits de l'homme ou des questions commerciales. D'autres ont proposé que des cours régionales soient créées, ayant une compétence semblable à celle de la Cour internationale de Justice, mais avec un droit d'appel limité. On pourrait exiger que les membres de ces cours aient une expérience des pratiques locales et une certaine connaissance des problèmes particuliers de la région. D'autres enfin ont avancé une variante de cette idée, recommandant la nomination de juges itinérants qui seraient peut-être plus en mesure d'assurer une conduite plus efficace des enquêtes.

Mais il y a des propositions qui ont une portée plus considérable, par exemple l'amendement au paragraphe 1 de l'article 34 du Statut de la Cour, visant à permettre à d'autres organes des Nations Unies ou à d'autres institutions de se présenter devant la Cour, conformément à certaines conditions établies par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. D'autres propositions portent sur la façon d'élire les juges à la Cour et sur la durée de leur mandat. D'autres, enfin, intéressent les méthodes dont se sert la Cour pour rendre ses jugements. De l'avis de notre délégation, le comité spécial ne devrait pas consacrer une trop grande partie de ses délibérations à cette catégorie de propositions de base. Il devrait plutôt, croyons-nous, s'attacher à formuler des recommandations de nature pratique et précise sur les procédures de la Cour, conformément aux dispositions actuelles du Statut de celle-ci.

En guise de conclusion, notre délégation invite tous les membres à appuyer la création d'un comité spécial chargé d'examiner le rôle de la Cour internationale de Justice. Les délégations devraient aussi songer sérieusement à nommer comme membres du comité des personnes qui inspirent le respect et qui se sont montrées très intéressées à promouvoir l'idée d'une Cour internationale plus efficace. Le comité spécial serait ainsi en mesure d'aider réellement la Cour internationale, à titre d'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, à poursuivre son oeuvre au service de la communauté mondiale.

LA PRODUCTION DE CHARBON

En août dernier, la production de charbon a atteint 1,304,513 tonnes, soit 129.5% de plus qu'en août 1969 (568,396 tonnes). Les importations reçues se sont élevées à 2,025,588 tonnes, contre 1,628,634 un an plus tôt. L'industrie a consommé 1,233,404 tonnes de charbon et 497,789 tonnes de coke, soit une augmentation de 193,530 tonnes de charbon et 241,329 tonnes de coke par rapport à l'année dernière.

NOS PRODUITS CANADIENS A NEW YORK

Des vêtements et des produits canadiens en cuir, d'une valeur de deux millions de dollars, ont été mis en vente dans le magasin géant de la société *Macy* à New York et dans ses 13 succursales, pendant une campagne de promotion de deux semaines qui a débuté le 29 octobre. C'est la plus importante promotion canadienne jamais organisée par un grand magasin aux États-Unis avec l'aide du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Une bonne partie des quatre premiers étages du magasin *Macy* au Herald Square avait été mise à la disposition de cette manifestation. Le thème en était *Discover a New Fashion Frontier*. Un espace avait été accordé aux marchandises canadiennes dans les autres magasins de *Macy*.

Des vêtements canadiens pour hommes, femmes et enfants ainsi que toute une gamme de produits et articles en cuir ont été exposés dans les vitrines de tous ces magasins. Pendant deux semaines, la publicité *Macy* dans les principaux journaux de New York et de la région a été axée sur le Canada.

Pour cette promotion, on avait conçu un insigne canadien distinctif (une feuille d'érable stylisée aux couleurs automnales vin, orange et argent) que l'on pouvait voir dans les vitrines, les rayons et même sur les vêtements.

Cette promotion fait partie des activités de stimulation des exportations du ministère, et fait suite à diverses expositions de vêtements canadiens à New York ainsi qu'à une campagne publicitaire de deux semaines dans un grand magasin de St-Louis, Missouri.

POLITIQUE RELATIVE AUX CÉRÉALES

Le ministre de tutelle de la commission canadienne du blé, M. Otto E. Lang, a fait la déclaration suivante, le 29 octobre, après avoir déposé à la Chambre des communes des propositions relatives à la politique de production et de recettes en espèces pour l'industrie des céréales de l'Ouest.

“Un programme élaboré d'expansion du marché des céréales et des graines oléagineuses, une politique militante de commercialisation des grains de provende et un plan de stabilisation des recettes en espèces sont les points saillants des propositions que j'ai déposées aujourd'hui à la Chambre des communes.

“Le programme d'expansion du marché comporte diverses démarches visant à vendre les céréales et graines oléagineuses canadiennes sur des marchés où le Canada ne s'est pas implanté depuis quelque temps, et à accroître nos ventes sur les marchés déjà existants. Nous envisageons un programme de recherche et de développement qui aurait pour objet de développer de nouveaux produits de céréales et de graines oléagineuses. Le Gouvernement affecterait une somme allant jusqu'à 10 millions de dollars par année à ces programmes.

“Jusqu'à récemment, le Canada n'a pas occupé une place très importante sur le marché mondial du grain de provende. Nous voudrions voir le Canada poursuivre une politique active visant à accroître de façon appréciable les exportations du grain de provende, surtout de l'orge. Il nous faudra maintenir des prix compétitifs et des approvisionnements suffisants pour atteindre ces objectifs. Le montant des premiers versements aux cultivateurs serait établi en tenant compte des niveaux de production voulus. Le prix à l'acheteur dépendrait du jeu de la concurrence sur le marché.

“Le plan visant à stabiliser les recettes en espèces fera en sorte que les recettes totales de tous les agriculteurs au cours d'une année donnée seront au moins aussi élevées que la moyenne des cinq années précédentes. Le plan s'appliquerait à tous les détenteurs de permis jusqu'à un certain maximum pour chacun d'entre eux.

“Les producteurs contribueraient chaque année un léger pourcentage des recettes de leurs récoltes reconnues tandis que le Gouvernement fournirait le reste des sommes requises pour la mise en oeuvre de ce plan. On prévoit que les producteurs recevraient plus de 100 millions de dollars en 1971 en vertu de ce plan.”

VENTE IMPORTANTE DE BLÉ À LA CHINE

Le ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé, M. Otto E. Lang, a annoncé le 27 octobre à la Chambre des communes la vente de 2.5 millions de tonnes fortes de blé à la République populaire de Chine.

Selon M. Lang, compte tenu des écarts prévus dans le contrat, cette vente pourrait s'élever à un maximum de 98 millions de boisseaux évalués à plus de 160 millions de dollars. L'expédition sera répartie sur 12 mois et tous les envois se feront à partir des ports de la Côte ouest.

“Cette vente, a dit M. Lang, est la plus importante jamais effectuée en une période de 12 mois et se compare à la vente de 86 millions de boisseaux expédiés à la Chine aux termes du contrat signé en septembre dernier. Les dernières expéditions en vertu du contrat actuellement en vigueur auront lieu dans le courant du mois et les livraisons prévues dans le nouveau contrat débiteront dans quelques semaines.

Les catégories de blé expédiées seront pour la plupart du blé du Nord, (No 2, No 3 et No 4,) du blé durum et de petites quantités de blé rouge d'hiver d'Alberta.

Les conditions financières sont semblables à celles du contrat précédent, soit 25 p. 100 au comptant au moment du chargement du navire et le solde payable avec intérêts dans les 18 mois suivants. C'est la garantie fournie par le Gouvernement fédéral à la Commission canadienne du blé qui permet d'accorder de telles conditions de crédit.